

# Leçon d'accident - Triple fracture du pied en manipulant un transpalette manuel dans le dépôt d'un hypermarché - juillet 2006

## Circonstances

A 8 heures du matin, peu avant l'ouverture du magasin ....., la Catégorie Manager était dans la réserve du magasin avec le vendeur. Elle était venue car elle était intéressée pour voir la mise en place d'un îlot. Pour aider le vendeur à mettre les produits en rayon, elle manipulait une palette à l'aide d'un transpalette manuel. La charge étant assez lourde, elle a tiré fortement en reculant pour faire bouger l'engin. Dans ce mouvement, elle fut soudain bloquée dans son dos par une autre palette au sol qu'elle n'avait pas vue. Sous l'effet de son inertie, le transpalette a continué de reculer. Elle a tenté de se dégager sur le côté mais son pied fut coincé entre la palette au sol et le transpalette. Conséquence : triple fracture du pied / plâtre / arrêt de travail et longue ré-éducation.

## Causes immédiates / directes

Manipulation du tire-palette en reculant et en forçant - manque d'attention en reculant (pas de visibilité de l'obstacle)  
Absence de chaussures de sécurité

## Causes profondes

Manque de sensibilisation aux dangers des transpalettes  
Manque de formation aux bonnes pratiques d'utilisation des transpalettes  
Pour les manipulations manuelles en magasin chez les clients et en particulier avec des engins de manutention, il n'est pas exigé des employés d'Unilever de porter des chaussures de sécurité.

## Leçons clés

Les vendeurs et autres employés amenés à manipuler des tire-palettes manuels ou transpalettes électriques doivent :

- être informés des bonnes manières d'utiliser les transpalettes (manuels et électriques) et les appliquer (dans le cas présent : déployer son effort progressivement lors du démarrage et être attentif aux obstacles derrière soi)
- disposer de chaussures de sécurité, et il est fortement recommandé de les porter lors de la manipulation d'engins

